

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE
D'ALSACE DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE TOITURE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Région Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du mercredi 29 avril 2020, et jusqu'à la fin des travaux de réfection de toiture, pour permettre le stationnement d'un camion-grue,

- le stationnement sera interdit rue d'Alsace, au niveau du n°45 sur 4 emplacements,
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie au niveau du n°45 rue d'Alsace.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier sera protégé par l'Entreprise.

Article 3 : Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens de l'article R 417.10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés, aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 avril 2020

Le Maire,



David VALENCE